



INFOS Botans

JANVIER 2026

MAIRIE DE BOTANS

☎ 03 84 21 54 12

Mail : secretariat@mairie-botans.com

Web : <http://www.mairie-botans.com/>

Application ILLIWAP : Mairie de Botans

Heures d'ouverture :

Mardi de 17h à 18h

Samedi de 10h à 11h30

ELECTIONS MUNICIPALES

À l'approche des prochaines élections municipales du mois de mars, **il est important de vous informer d'un changement majeur concernant le mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants : le panachage ne sera plus possible.**

Désormais, les électeurs devront obligatoirement choisir une liste complète, sans possibilité de modifier l'ordre des candidats ou de mélanger des noms issus de listes différentes.

Toute inscription manuscrite sur le bulletin de vote rendra celui-ci nul.

Pour rappel : les nouveaux habitants de la commune peuvent s'inscrire sur les listes électorales **jusqu'au 6 février 2026 en mairie (4 février pour les inscriptions en ligne).**



RETOUR SUR LES VŒUX DE LA MUNICIPALITE

A l'occasion des vœux qui se sont tenues le dimanche 11 janvier à la salle des fêtes, la Municipalité remercie pour leur présence :

- Les habitants
- M. Cédric PERRIN, Sénateur
- M. Florian BOUQUET, Président du Conseil Départemental
- Mme Maryline MORALLET, Conseillère Départementale et Vice-Présidente au Grand Belfort Communauté d'Agglomération



REPAS DE L'ASSOCIATION LOU VEIL MELUN

Le traditionnel repas des aînés, offert par l'association Lou Veil Melun aux plus de 60 ans, aura lieu **dimanche 8 février à 12 heures à la salle des fêtes.**



CONCILIATEURS DE JUSTICE

La conciliation de justice permet de trouver une solution amiable grâce à l'intervention d'un tiers, le conciliateur de justice. Ce mode de résolution des conflits s'inscrit au cœur de la vie des territoires avec des permanences hebdomadaires proches des citoyens.

Souple, gratuite et rapide, la conciliation, à l'initiative des parties ou déléguée par le juge, est une solution efficace pour régler une grande variété de différends du quotidien : impayés, problèmes de voisinage, différends entre locataires et propriétaires, litiges de consommation, malfaçons, etc.

La conciliation de justice permet de rétablir un dialogue entre les parties et d'aller vers un compromis. **Ce mode de résolution amiable permet ainsi d'économiser du temps et des ressources pour la collectivité et les citoyens.**

Permanences assurées dans le département :

Le mercredi de 14h à 17h ; Mairie de Delle

Contacts : 06 85 33 43 19

francis.ancelle@conciliateurdejustice.fr

Le lundi de 14h à 17h ; Mairie de Grandvillars

Contacts : 06 28 63 28 75 – 06 43 48 39 70

marie-

claudes.chanvrier@conciliateurdejustice.fr

daniele.sailley@conciliateurdejustice.fr

Le mardi de 14h à 17h ; Tribunal judiciaire de Belfort

Contacts : 06 43 48 39 70

daniele.sailley@conciliateurdejustice.fr

rene.saiah@conciliateurdejustice.fr

Le jeudi de 9h à 12h ; Espace France

Services de Valdoie

Contact :

elisabeth.blanc@conciliateurdejustice.fr

Mairie de Châtenois-les-Forges

Contacts : 07 61 20 03 01

jean-yves.kessler@conciliateurdejustice.fr

elisabeth.blanc@conciliateurdejustice.fr

Le Jeudi semaines impaires de 14h à 17h ;
Communauté de communes des Vosges du sud à Etuefont

Le jeudi semaines paires de 14 à 17h ;

Mairie de Chaux,

Et au besoin : Mairie de Montreux-Château

Contacts : 06 42 89 98 75 ou 06 42 42 06 46

armelle.thonnon@conciliateurdejustice.fr

bernard.marton@conciliateurdejustice.fr



BIENTÔT 16 ANS? PENSEZ AU **RECENSEMENT**



OBLIGATION LÉGALE

Toutes les informations ici



INSTAGRAM
@armees.jeunesse



LINKEDIN
Direction du service national
et de la jeunesse



X
@DSNJeunesse



YOUTUBE
@SGArmees

POUR QUI ?

Tous les Français âgés de 16 ans

POUR QUOI ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en **JDC**
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

COMMENT ?

Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

POUR SUIVEZ VOTRE ENGAGEMENT SUR

DÉFENSE+



Centre du service national et de la jeunesse de Besançon
Mél : csnj-besancon.trait.fct@intradef.gouv.fr
Tél : 09.70.84.51.51